

**Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu****République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 26/06/2024. Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 11Votants : 15; Exclus : 0

Excusé :

Date de la convocation : 20/06/2026 Date d'affichage : 26/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juin, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

**Etaient présents** : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON- S FAYOLLE -Y AUBERT-BRUN - C CIVEYRAC – P COLMACHE - Y COMUNELLO - N CHARREL – P GOUY– M RIVET

**Ont donné pouvoir** : Nadine ANGENIEUX à donné pouvoir à Serge CHAPON  
Jean-Jacques STOECKLIN a donné pouvoir à Yves COLOMB  
Serge TEYSSONNEYRE a donné pouvoir à Nicolas CHARREL  
Christine MOULIN a donné pouvoir à Hélène RIGOLLIER

**Excusé** :

Michèle Rivet a été nommée secrétaire

Elu supplémentaire : JL MASSON

**3 – Droit de préemption C557**

Une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée le 12 avril 2024 relative à la parcelle cadastrée C 557 appartenant à Thomas JOLIVET au profit de Madame Sylvie PAWESKA.

Considérant que l'acquisition de cette parcelle ne présente aucun intérêt pour la commune,

Le conseil à l'unanimité décide de ne pas préempter

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

En mairie, le 26/06/2024

Yves COLOMB, Maire,

Secrétaire, Michèle RIVET

